



La CAPA contestation des RDVC des Certifiés du 18 janvier a examiné les contestations de l'avis final formulé par le Recteur à l'issue des rendez-vous de carrière.

- ✓ 607 rendez-vous de carrière au total avec 21 recours gracieux et seulement 8 révisions en CAPA (voir les tableaux en page 2).
- ✓ La majorité des contestations s'est effectuée au niveau du troisième rendez-vous de carrière, sur les 8 dossiers retenus en CAPA, 6 concernaient le troisième rendez-vous.
- ✓ 4 propositions d'augmentation sur les 8 :

UNSA – FSU – CFDT – SNALC : abstention

FO – CGT : contre

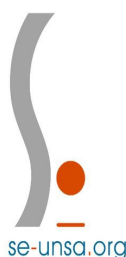
Le SE-UNSA insiste sur l'importance d'une cohérence entre les deux premiers avis et l'avis final. Si la majorité des items sont évalués «Excellent», le collègue DOIT avoir un avis final «Excellent», application simple du principe de la majorité. Il n'y a aucune raison de limiter le nombre d'avis «Excellent», même remarque pour l'avis « Très satisfaisant »

Le SE-UNSA déplore également la communication, ou la communication trop limitée d'ailleurs, lors de l'annonce de la promotion de chaque collègue, notamment pour le passage à la Hors-Classe. En effet, les collègues doivent chercher leur nom dans la liste des promus et n'ont accès à aucune information concernant leur propre dossier, comme leur rang, leur barème et les éléments qui permettent de le calculer. Connaître le barème du dernier promu permettrait au collègue de se projeter sur la possibilité d'une future promotion dans les années à venir.

Le rendez-vous de carrière doit donc s'appuyer sur des compétences et des critères transparents. On observe encore trop d'incompréhension, de découragements ou pire, la naissance d'un sentiment d'injustice. Sur un aspect plus sémantique, les notions de niveau «satisfaisant » et « à consolider » n'ont que peu de points communs, ce qui devrait permettre l'existence d'un niveau intermédiaire.

Syndicalement,

Les élus CAPA Se-Unsa Dijon : Maxime Lacroix, Yannick Plumet



Corps des certifiés

	Nombre total de recours gracieux		Nombre total de demande de révision en CAPA		Nombre de RDVC
RDVC1	1	0,78	0	0	128
RDVC2	1	0,68	1	0,68	147
RDVC3	11	7,48	6	4,08	147

Corps des conseillers principaux d'éducation

	Nombre total de recours gracieux		Nombre total de demande de révision en CAPA		Nombre de RDVC
RDVC1	0	0,00	0	0	4
RDVC2	0	0,00	0	0,00	9
RDVC3	0	0,00	0	0,00	5

Corps des professeurs d'éducation physique et sportive

	Nombre total de recours gracieux		Nombre total de demande de révision en CAPA		Nombre de RDVC
RDVC1	1	4,55	0	0	22
RDVC2	1	6,67	0	0,00	15
RDVC3	1	4,76	0	0,00	21

Corps des professeurs de lycée professionnel

	Nombre total de recours gracieux		Nombre total de demande de révision en CAPA		Nombre de RDVC
RDVC1	1	2,86	0	0	35
RDVC2	2	4,76	1	2,38	42
RDVC3	2	8,33	0	0,00	24

Corps des psychologues de l'éducation nationale

	Nombre total de recours gracieux		Nombre total de demande de révision en CAPA		Nombre de RDVC
RDVC1	0		0		0
RDVC2	0	0,00	0	0,00	2
RDVC3	0	0,00	0	0,00	6